



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture du Terr de Belfort

23 MARS 2017

Service Courrier

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Séance du 21 Mars 2017

Question n°19

Demande de subvention à l'Ademe pour la mise en place de Gourmets bags auprès des restaurateurs

L'an deux mille seize, le **21 Mars** à 18 heures 00, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 15 Mars 2017

20 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 4 étaient représentés et 3 avaient donné pouvoir, formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Maurice COURTOIS, Emle EHRET, Eliane FARNY, Denis KUNTZMANN, Marc LERCH, Richard MAZAJCZYK, Félice ZWINGELSTEIN, Christophe GEORGES, Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL, Hervé GUIOT, Michel GALMICHE, Gilles HEINRICH, Michel JACOBBERGER, Michel JARDON, Jean-Claude MILLE, Jean-Pierre BRINGARD.

Étaient représentés : Henri STASCHE pour Jérôme FINCK, Edmée GESSIER-BATTMANN pour Didier SANSIG, Odile RICHARD pour Thierry STEINBAUER, Pierrette GUIDEZ pour Luc SENGLER.

Avait donné procuration : Jean-Luc ANDERHUEBER à Patrick MIESCH, Jean PAOLI à Michel JACOBBERGER, Pascal PETITJEAN à Michel JARDON.

Étaient Excusés : Rémi SCHWALM.

Étaient Absents : Alphonse M'BOUKOU.

Secrétaire de séance : Michel JARDON

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	27

Vote		
Pour	Contre	Abstention
27	0	0

Date de Convocation : 15 Mars 2017

Date d'affichage :

DELIBERATION

Vu la délibération du Comité Syndical du 25 Novembre 2014 décidant de candidater à l'appel à projet « Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchet »,

Vu la notification du 23 Décembre 2014 retenant le SICTOM parmi les candidats de l'Appel à Projet « Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchet »,

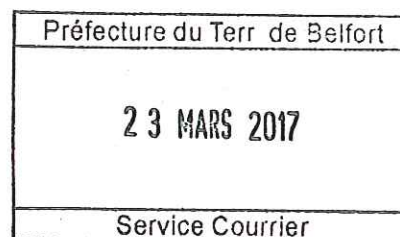
Vu la délibération du 24 Mars 2016 définissant le Plan Local de Prévention pour la période 2016-2018,

Dans le cadre de son projet Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », le SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne souhaite sensibiliser les consommateurs et les restaurateurs au gaspillage alimentaire.

Ainsi, le SICTOM proposera à tous les restaurateurs de son territoire, soit 80 structures, un « Gourmet Bag », version française du « Doggy Bag ».

Un kit de communication sera fourni avec le Gourmet bag et comprendra :

- une vitrophanie
- un flyer à l'attention des restaurateurs
- une note réglementaire
- un chevalet
- un sticker menu restaurateur



Les visuels retenus seront ceux de la DRAAF Rhône Alpes dont les droits ont été rachetés par l'ADEME.

L'objectif est d'équiper 15% des restaurateurs en 2017, soit une quinzaine de restaurants.

Le plan de financement serait le suivant :

	Coût en Euros TTC
Coût du projet	2186.4
<i>Kit de communication</i>	<i>300</i>
<i>Fourniture des boîtes Gourmet Bag</i>	<i>1886.4</i>
Aides ADEME : 50 % des dépenses	1093.2
Financement TZDZG	1093.2

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à demander une subvention à l'ADEME pour la mise en place des gourmets bags auprès des restaurateurs.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président,
Patrick MIESCH

